

Olivier Genton
Ing. Dipl. EPFL

Ecublens le 17 avril 2011

Bureau du Conseil communal

A l'attention de Monsieur le Président
M. Jean-Michel Barbey

Concerne: Démission du Conseil communal avec effet immédiat.

Monsieur,

Après plus de 28 ans dans la commune, j'ai quitté Ecublens pour m'installer à Pully. Ce déménagement m'empêche des lors de continuer mes activités politiques à Ecublens et je dois par la présente vous faire part de ma démission avec effet immédiat.

Je tiens à remercier tous les membres du conseil et de la municipalité pour ces moments passés ensemble. Que ce soit les moments difficiles ou les instants de détente, que l'on soit de gauche ou de droite, je vous invite tous, en tant que conseiller communal ou municipal à œuvrer pour le meilleur développement de notre commune et nos habitants et non du meilleurs développement de nos partis.

Ecublens est une ville mais dans mon cœur c'est toujours un village où chacun peut compter sur le soutien des autres. J'espère y retourner un jour et y retrouver la même atmosphère.

En vous souhaitant une bonne fin de législature, et en espérant vous revoir bientôt, je vous envoie mes meilleures salutations.



Olivier Genton



Ecublens VD, le 26 mai 2011

Intervention

Sujet : Préavis 8/2011 sur les traitements des indemnités des membres de la
Municipalité et rapport de la commission

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs du Conseil et de la Municipalité,

J'avoue être quelque peu surpris du contenu de ce rapport de la commission.

Je suis les discussions de ce Conseil depuis maintenant quelques années. Nos Municipaux sont régulièrement attaqués sur leurs compétences. On attend d'eux d'avoir la performance de professionnels dans tous les domaines concernant leurs dicastères. On attend d'eux qu'ils puissent répondre avec toutes les bases nécessaires à toute question relevant des domaines qu'ils chapeautent sur la commune. Et en parallèle on nous rappelle au travers de ce préavis qu'ils ne sont que des miliciens et qu'il ne faut surtout pas les considérer comme des professionnels ; du coup prendre en compte le salaire d'un chef de service ne serait pas une bonne base. Tout en soulignant qu'il s'agit d'un taux d'occupation entre 50 et 60%, on estime que, non, cette activité ne doit pas être considérée comme un emploi.

Je trouve très décevant d'avoir aussi peu de considération pour le travail qu'ils fournissent. Ils mouillent leur chemise pour le bien de la commune et la reconnaissance n'est pas à la hauteur des activités. Regardez ailleurs, sommes-nous l'une des seules villes du Canton à ne pas considérer nos municipaux comme des professionnels ? Que ce soient les montants demandés pour les traitements ou l'indemnité de départ, toutes ces demandes me paraissent parfaitement justifiées et je vous engagerais à voter ce préavis.

Oui j'ai dit « engagerais » au conditionnel. Pour moi il reste un point problématique. Faisons comme dans la plupart des autres communes de taille comparable et proposons un traitement global. Un salaire qu'ils toucheraient sans tenir compte des vacances et des représentations. Les jetons de présence seraient versés directement dans les caisses communales et nos municipaux seraient alors à un traitement fixe. On éviterait par là un effet pervers qui pourrait un jour apparaître ; je ne dis pas qu'il existe déjà, je ne me le permettrais pas, mais il est à envisager un jour. Je veux parler du choix de répartition des représentations et vacances non pas en fonction des compétences ou de l'intérêt ou du lien avec les dicastères, mais plutôt en fonction des montants perçus. Les municipaux vont représenter la commune dans des conseils d'administration et dans des associations pour le bien d'Ecublens et non pour leur porte-monnaie. De fait ils auraient à recevoir un montant fixe, considérant qu'ils travaillent respectivement à 50 et 60% comme calculé dans le rapport. Et là on ne s'embête plus à se dire que telle ou telle représentation rapporte plus qu'une autre puisque tous ces jetons vont aux caisses communales.

Alors oui pour cette fois j'approuve le préavis tel que présenté, je le trouve juste par rapport au travail effectué et ce que l'on attend de nos municipaux. Mais j'engage la Municipalité à étudier la possibilité d'un traitement global sans se perdre en calculs de vacances pour éviter les comptes d'apothicaire et rappeler que c'est le bien commun qui est à prioriser. Et ceci pour le prochain préavis sur ce sujet.

Je vous remercie de votre attention.

Frédéric Hubleur



Ecublens VD, le 26 mai 2011

Type : Postulat Motion Amendement
 Autre (préciser)

Sujet : Compte 152.3011 – traitements

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je me réfère au compte 152.3011 – traitements

Je vous informe que je participe volontairement aux activités de la bibliothèque communale depuis près de 30 ans et nous comptons 5 personnes bénévoles à raison d'environ 4 heures en moyenne par semaine chacune. La bibliothèque a été informatisée en 2005 et en principe on devrait économiser du temps pour le catalogage.

La bibliothèque est un service gratuit pour tous les habitants d'Ecublens et est très appréciée par les lecteurs. Il existe en plus une bibliothèque de l'école dans le bâtiment scolaire au Pontet et une bibliothèque professionnelle au Rolex Learning Centre est également ouverte à toute la population.

J'apprends dans ce préavis complémentaire que le poste traitement sera augmenté.

Dans les comptes 2007 ce même poste représentait un montant de Fr. 38'505.- plus les charges sociales, soit env. Fr. 3'200.- par mois.

Si l'on fait le calcul avec le montant proposé, nous arrivons dès le mois d'août 2011 à Fr. 9'041.- par mois, soit 2.8 fois plus en 4 ans.

La bibliothèque fonctionnera plus que 4 mois jusqu'à la fin de l'année, soit de septembre à décembre moins 2 semaines de vacances scolaires au mois d'octobre et moins 2 semaines à Noël.

Comme tout le monde sait que la bibliothèque déménagera dans le nouveau centre socioculturel en été 2012 et comme on connaît également les nouvelles charges de fonctionnement pour ce bâtiment. Je ne suis pas opposée d'élargir ce poste dès l'ouverture de centre socioculturel en 2012.

Selon le rapport de gestion 2010 de la Municipalité page 141, il est mentionné que la responsable de la bibliothèque est occupée à 50 %.

Existe-t-il un cahier des charges détaillé concernant les ETP, les horaires fixe de travail et les heures d'ouverture de la bibliothèque communale ?

Je n'ose pas imaginer le montant des budgets si tous les services augmenteraient la masse salariale dans les mêmes proportions.

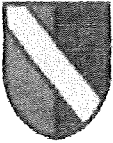
Je propose de reporter ce crédit pour le budget 2012, la bibliothèque communale fonctionnera tout à fait normalement jusqu'à la fin de l'année.

Je fais l'amendement suivant :

Les montants des crédits complémentaires des comptes nos 152.3011 – 152.3030 – 152.3040 traitements et cotisations en relation avec le compte 152.3011 sont reportés au budget communal de 2012.

Je vous remercie de votre attention.

Elisabeth Masson



Ecublens VD, le 26 mai 2011

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser)

Sujet :

Monsieur le Président ,

Mesdames et Messieurs,

Lors de la réunion des Présidents de groupe, le lundi 09 mai 2011, pour la répartition des conseillers communaux dans les commissions et délégations pour la législature 2011-2016, il a été décidé de diminuer ou d'augmenter le nombre de commissaires des 18 commissions.

S'il est correct, conformément à l'article 42 du Règlement du conseil communal d'Ecublens/VD, édition 2006, que «... les groupes sont toujours représentés dans toutes les commissions permanentes » et «... équitablement représentés dans les autres commissions ».

S'il est spécifié au chapitre IV de ce même Règlement, aux articles 43 et suivants le nombre de commissaires minimum, je constate, par exemple, que la commission d'urbanisme a été portée à 5 (4 actuellement) tandis que dans le Règlement, article 48, il est spécifié : « La commission d'urbanisme est composée de sept membres : trois experts sont nommés par la Municipalité et le Conseil élit quatre autres membres. » Donc, si les Présidents de groupe ont défini 1 commissaire par groupe cela fait 5 + les trois experts de la Municipalité, cela fait un total de 8 ! Ce qui n'est pas conforme au Règlement !

A l'article 51 il est dit : « Les commissions permanentes sont nommées au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. »

Or, ma demande est la suivante : Qui a le pouvoir décisionnel pour déterminer le nombre de commissaires et de le modifier ?

N'ayant trouvé une réponse ni dans le Règlement mentionné, ni dans la LC (LOI sur les communes adoptée le 28.02.1956), je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'éclairer.

Merci de votre attention .

Nom, Prénom : Napoletano Franco

Signature :

Vœu

Règle de répartition pour une représentation équitable des groupes politiques dans les commissions permanentes et ad hoc

Développement

À ce jour et à ma connaissance il n'existe pas de règle précise permettant une répartition équitable des sièges des commissions permanentes et ad hoc entre les divers groupes politiques. Pour pallier ce manque et préparer la législature future, je dépose le vœu suivant, conformément à l'article 77 du Règlement du Conseil communal d'Écublens.

Texte

Lors de l'attribution des membres de toute commission, permanente ou ad hoc, je demande que l'on applique l'article 42 du Règlement du Conseil communal d'Écublens, à savoir:

Art. 42.- Les groupes sont toujours représentés au bureau élargi (art. 21 alinéa 2), ainsi que dans toutes les commissions permanentes.

Les groupes sont équitablement représentés au bureau (art. 21), ainsi que dans les autres commissions.

Compte tenu du poids respectif suivant des 5 groupes représentés au Conseil communal pour la législature 2011-2016

- PLR, 23 sièges, 30.7%
- Forum, 19 sièges, 25.3%
- PSIG, 19 sièges, 25.3%
- Verts, 7 sièges, 9.3%
- UDC, 7 sièges, 9.3%

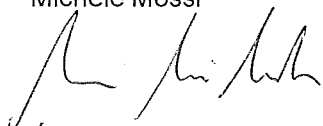
je propose que l'alinéa 2 de l'article 42 se concrétise ainsi:

- Commission à 13 membres: 4 PLR, 3 Forum, 3 PSIG, 2 Verts et 1 UDC ou 1 Vert et 2 UDC en alternance
- Commission à 11 membres: 3 PLR, 3 Forum, 3 PSIG, 1 Verts, 1 UDC
- Commission à 9 membres: 3 PLR, 2 Forum, 2 PSIG, 1 Verts, 1 UDC
- Commission à 7 membres: 2 PLR, 2 Forum, 2 PSIG, 1 Verts ou 1 UDC en alternance
- Commission à 5 membres: 1 PLR, 1 Forum, 1 PSIG, 1 PLR ou 1 Forum ou 1 PSIG supplémentaire en alternance 1 fois sur 3, 1 Verts ou 1 UDC en alternance

De plus, afin de respecter l'alinéa 1 de l'article 42,

- je demande que toute commission permanente ait au moins 9 membres, permettant ainsi à chaque groupe d'y être représenté.

Michele Mossi



Écublens, le 26 mai 2011

Soutien à Germain Schaffner

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les plus attentifs d'entre vous auront remarqué quelques petites modifications dans l'organisation du groupe PSIG.

Pour ceux qui ne le sauraient pas encore, notre collègue, notre ami, Germain Schaffner, est atteint dans sa santé, par une maladie portant le nom d'un crabe ignoble.

Je voudrais saluer ici et publiquement, le courage avec lequel il fait face. Il a assumé toute la campagne électorale, et participe autant que possible aux activités politiques de notre commune. Preuve en est sa présence parmi nous ce soir.

Vous savez comme moi comme il est important de pouvoir compter sur ses collègues et amis dans ces circonstances, et je voudrais que, l'instant d'un moment, nous tous témoignions ensemble notre solidarité et nos encouragements à Germain,.

Pour son courage, pour sa convivialité, pour sa bonhomie, pour son engagement pour notre commune, pour tout ce qu'il est, et parce que nous voulons avoir à faire encore longtemps à lui, je vous demande de l'applaudir en signe de soutien.

Merci.

Aitor Ibarrola, Ecublens, le 25 mai 2011

Conseil communal du jeudi 26 mai 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est avec un très grand plaisir que je me retrouve ici ce soir parmi vous. Entre le dernier Conseil du 25 mars et la séance d'aujourd'hui, il s'est passé exactement deux mois à partir desquels mon quotidien a brutalement changé. En effet, depuis le 31 mars, date du premier examen qui a révélé ma maladie, j'ai basculé dans un univers médical qui m'était jusqu'alors inconnu. Mais je vous rassure, mon propos n'est pas de vous parler de mes traitements ou de mon état de santé, j'en ai déjà largement informé un grand nombre d'entre vous, en particulier l'ensemble de notre groupe et toutes les personnes avec lesquelles je suis en relation dans le cadre du Conseil communal. J'ai tenu en effet, dès le début, à rester le plus possible en contact avec tous et à informer, presque sans réserve, quant aux traitements suivis ainsi qu'à l'évolution de mon état de santé. Cela correspond chez moi à un réel besoin et constitue aussi une arme dans mon combat, car j'en retire toujours le plus grand bien.

La maladie a cet avantage de vous recentrer sur l'essentiel, de donner du temps au temps pour reconsidérer certaines priorités. A la veille de commencer une nouvelle législature, j'ai ainsi eu le loisir de réfléchir quelque peu au futur de mon engagement politique et de notre Conseil communal.

Lorsque je suis entré au Conseil en mars 2008, j'ai découvert un monde politique communal très calme et serein, au sein duquel le consensus était plutôt la règle générale de fonctionnement. Après les dernières élections, on peut s'attendre à ce que les positions se soient quelque peu cristallisées, pour ne pas dire radicalisées. Les enjeux pour Ecublens, avec son caractère d'urbanisation de plus en plus marqué et l'exceptionnelle dynamique économique régionale dans laquelle baigne notre ville, sont devenus tels que l'esprit de village, ou de clocher c'est selon, doit inéluctablement faire place à celui d'une cité qui ne cesse de s'affirmer. Il est sain pour notre démocratie que les passions politiques s'affirment, voire s'exacerbent, mais il est tout aussi bon que dans toutes les situations, l'intelligence collective prime sur les querelles intestines. Et je terminerai par là, mon vœu le plus cher pour la future législature, c'est que notre Conseil communal choisisse en définitive toujours la voie de l'intelligence pour le bien de toute la communauté.

Germain Schaffner
Président PSIG